



FORUM

SEINE-AVAL

ET RIVIÈRES NORMANDES

Michel MURLIN

Journaliste

Marc BOURHIS

Directeur Général des Services de la
Communauté de Communes Cœur côte Fleurie

Valérie DESQUESNE

Présidente de la Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes

Stéphanie MOURIAUX

Directrice Générale Adjointe, Agence de
l'eau Seine-Normandie

Pierre-André DURAND

Préfet de la région Normandie



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AVAL ET RIVIÈRES NORMANDES

Vendredi 1er juillet 2022



Présentation du nouveau SDAGE

Christophe POUPARD

Directeur de la connaissance et de la
planification, Agence de l'eau Seine-Normandie

SDAGE & PDM 2022-2027

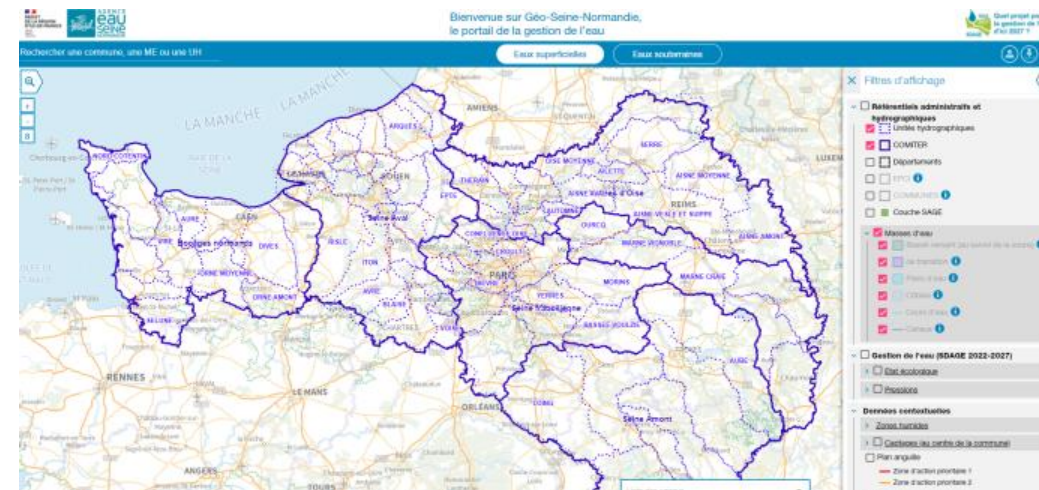
- La feuille de route du bassin pour les 6 ans à venir
- Des objectifs ambitieux pour les milieux aquatiques
- Des orientations structurantes pour la politique de l'eau
- Des orientations à décliner localement dans la concertation :

- Dans les travaux, opérations et activités menés sur le terrain
- A travers les outils des collectivités et de l'Etat



- Des mesures déclinées par cours d'eau, nappe... pour atteindre les objectifs

Geo.eau-seine-normandie.fr



Rappel du calendrier

- 14 octobre 2020 : adoption du projet de SDAGE à la majorité du Comité de bassin
- Janvier 2021 : avis de l'autorité environnementale
- 1^{er} mars → 1^{er} septembre 2021 : consultation du public et des assemblées, **forum territoriaux**
- Octobre-novembre 2021 : intégration des contributions dans nouvelle version
- 10 février 2022 : commission permanente programme et prospective
- 4 mars 2022 : réunions d'information CB
- 23 mars 2022 : comité de bassin - adoption SDAGE et avis favorable PDM

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation

Les atouts du SDAGE

Améliorer les milieux aquatiques et la ressource en eau : de nombreux co-bénéfices

Sécurité et pérennité

Gestion des canicules, des
Ruissellements/Inondations/
coulées de boues
Usages équitables
Autonomie des territoires
Sécurité juridique

Economique

Economies réalisées en termes
d'installation et d'entretien
Attractivité, paysage
Développement du territoire



Santé

Eau de qualité (alimentation en eau
potable, baignade ...)
Baisse des substances dangereuses
Équilibres des nutriments
Santé environnementale

Bien-être et cadre de vie

Végétalisation de l'espace : santé
mentale et physique
Lieu de ressourcement

Les objectifs phares du SDAGE

- 52% de masses d'eau cours d'eau en bon état écologique à 2027
- 32% des masses d'eau souterraine en bon état à 2027
- Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses dues aux nitrates et aux pesticides : eau potable, eutrophisation marine
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau du bassin
- Rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs déficitaires

Portée juridique du SDAGE

Le SDAGE s'inscrit dans un rapport de compatibilité et ne crée pas de droit

Des **leviers** : les SAGE, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme et une condition de réussite : la **concertation locale**

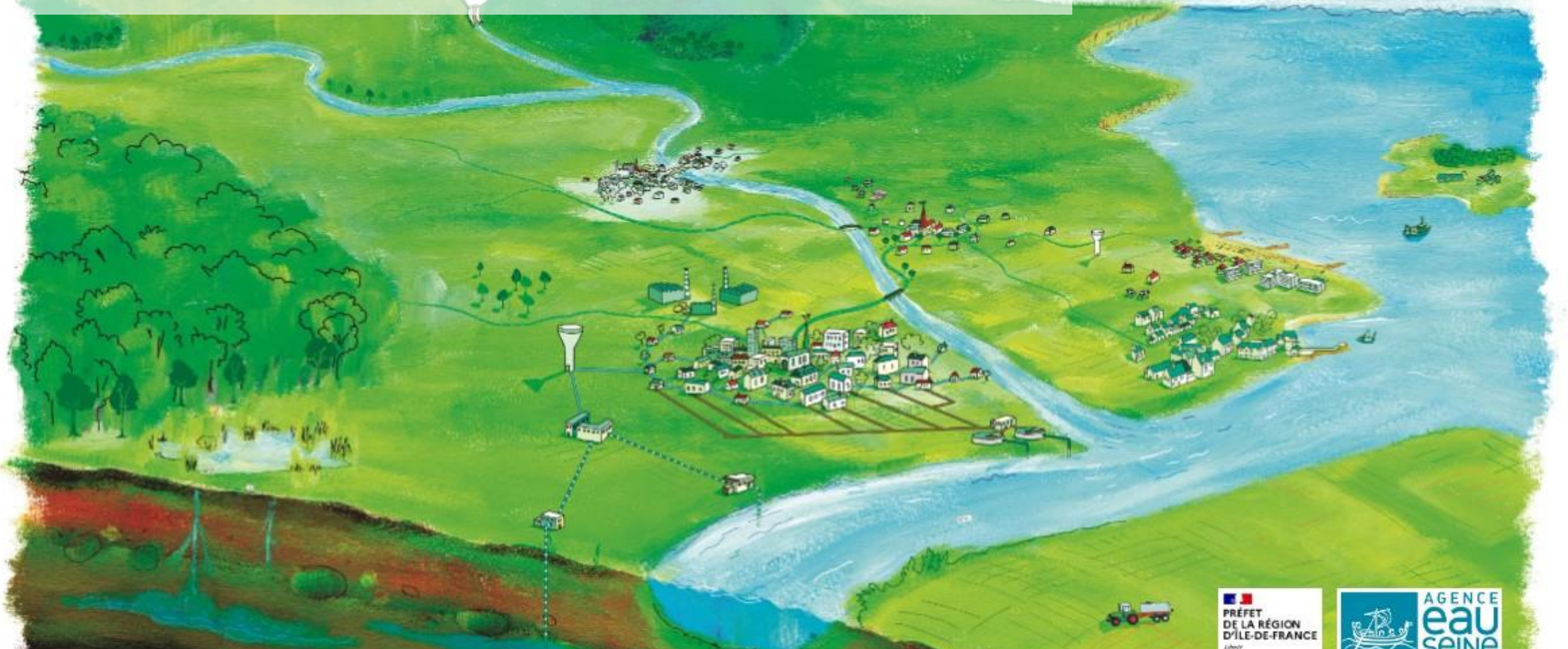
Le SDAGE **fixe des objectifs** et expose les meilleurs moyens de les atteindre, en laissant **toute latitude aux acteurs visés** pour identifier les plus adaptés à mettre en œuvre

Les grands messages du SDAGE 2022-2027



Orientation fondamentale 1


Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée



Orientation fondamentale 2

Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable

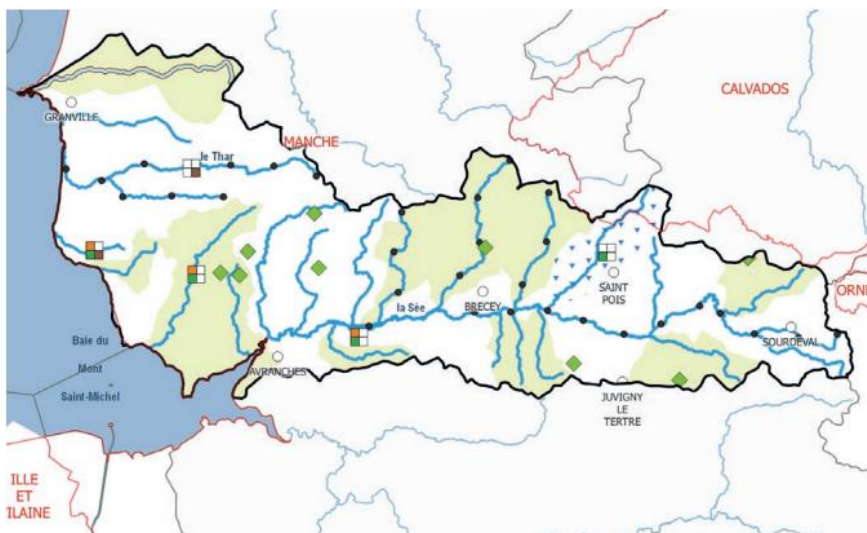
Orientation fondamentale 3 Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles



Orientation fondamentale 4
Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

Orientation fondamentale 5
Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Programme de mesures



- Des mesures proportionnées à l'atteinte des objectifs, en fonction de l'ampleur des efforts à faire et de la difficulté technique et financière
- 80 fiches par unité hydrographique
- 6,2 milliards d'euros d'investissements



Evolutions :

- Ajustements des informations sur les UH
- Ajout ou suppression de mesures

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation

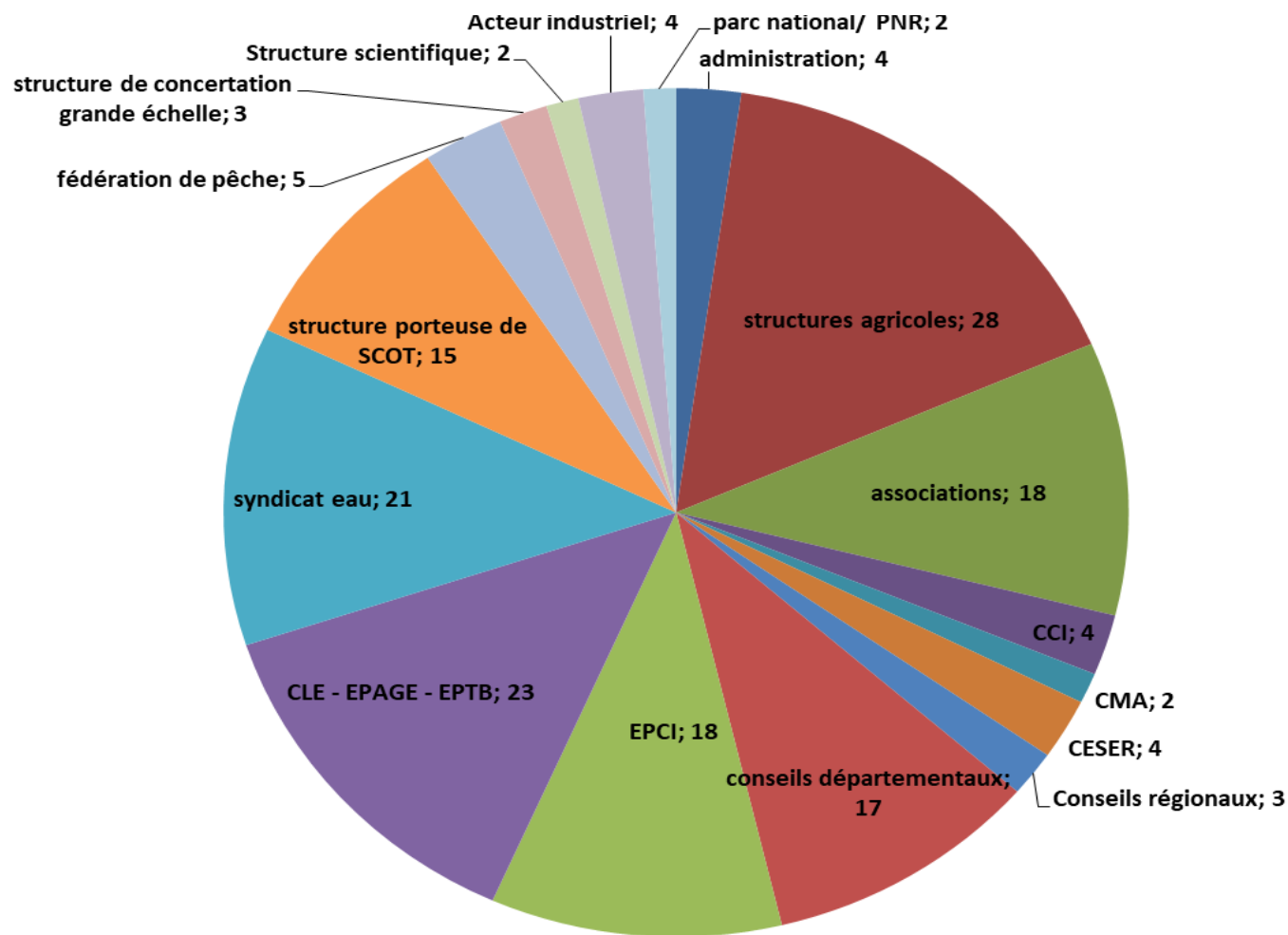
Participation aux consultations

Plateforme de présentation du SDAGE/mise en ligne d'un questionnaire pour le public, sollicitation des assemblées

Plus de 900 réponses du public

Questions fermées & plus de 1300 commentaires libres

173 retours des assemblées et acteurs de l'eau avec ~1600 observations précises



Principales tendances des avis et règles de prise en compte

- Réponses *majoritairement* dans le sens d'un renforcement / compléments / maintien plutôt que dans le sens d'une remise en cause du projet
- **Thématiques les plus abordées** : protection des captages, gestion à la source des eaux pluviales, préservation des milieux aquatiques et humides + PDM
- **Règles de prise en compte** :

Analyse de la jurisprudence	Règles fixées par le CB
Ne pas modifier en dehors des contributions de la consultation et des modifications	Pas de remise en cause des compromis explicitement validés par la C3P dans la préparation du projet de SDAGE
Ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet	Pas de recul environnemental
Rester en adéquation avec les objectifs sur projet	

➔ ~200 paragraphes modifiés

Type d'observations *ayant induit une modification dans le SDAGE*

- **Précisions utiles**
- **Clarification de l'acteur visé par la recommandation**
- **Autres modifications importantes mais non substantielles comme :**
 - Modification de liste des points de prélèvements sensibles, sur la base de données complémentaires transmises par les collectivités



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AVAL ET RIVIÈRES NORMANDES

Vendredi 1er juillet 2022

POSEZ VOS QUESTIONS AU
06 09 56 16 75

Exemples locaux illustrant les orientations fondamentales du SDAGE

Christophe POUPARD, Directeur de la connaissance et de la planification, Agence de l'eau Seine-Normandie

Alain BELLAMY, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole (28)

Hervé GUILLE, Vice-Président du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (50)

Pascal FEREY, Président de la Chambre d'agriculture de la Manche

Emmanuel RENARD, Vice-Président de la Communauté urbaine de Caen la Mer (14)

Nicolas LEFORESTIER, Président du Syndicat mixte du bassin versant de la Saône (76)

OF2 : Réduire les pollutions diffuses

Protéger les aires d'alimentation de captage



Evolutions :

- Vérifications de la rédaction et adaptation sur les **compétences de collectivités**
- Rappel de références réglementaires sur les usages des sols
- Suppression de la référence à la liste des **cultures bas niveau d'intrants**

OF2 : Réduire les pollutions diffuses

Réduire les pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin



Evolutions :

- Ajouts de **leviers** (baux ruraux environnementaux, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAEN), aménagements fonciers, sensibilisation pour soutenir l'élevage à l'herbe)
- Des propositions de compléments sur les leviers à mobiliser pour préserver les prairies

Orientation fondamentale 2 : Mise en place de Paiements Pour Service Environnementaux (PSE)

Alain BELLAMY

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole (28)

OF 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs

Accroître l'infiltration & limiter les ruissellements



Evolutions :

- Ajout de références de bonnes pratiques forestières pour limiter l'érosion
- Incitation à s'appuyer sur le levier **baignade en site naturel**

OF 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs

Limiter les prélèvements



Evolutions :

- Clarifications sur le fait de **prioriser les économies d'eau** avant d'envisager la création de retenues de substitution
- Priorité de destination de l'eau d'irrigation aux cultures alimentaires agroécologiques
- Suppression des précisions sur les périodes de prélèvement pour remplissage retenues : à déterminer localement

Orientation fondamentale 4 : Le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) de la Manche

Hervé GUILLE

Vice-Président du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (50)

Pascal FERREY

Président de la Chambre d'agriculture de la Manche

OF 5: Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral



1. Réduire les apports d'azote et phosphore
2. Réduire les rejets directs de contaminants
3. Réduire les risques sanitaires
4. Préserver la biodiversité
5. S'adapter face au dérèglement climatique



OF 5: Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral

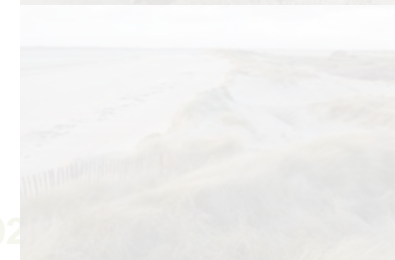
Réduire les rejets directs de contaminants

Ajustement de rédaction sur la gestion des sédiments de dragage : évaluation de l'impact de l'immersion, valorisation à terre

S'adapter face au dérèglement climatique

Prise en compte des apports de la loi Climat et résilience sur la **stratégie de gestion intégrée du trait de côte**

1. Réduire les apports d'azote et phosphore
2. Réduire les rejets directs de contaminants
3. Réduire les risques sanitaires
4. Préserver la biodiversité
5. S'adapter face au dérèglement climatique

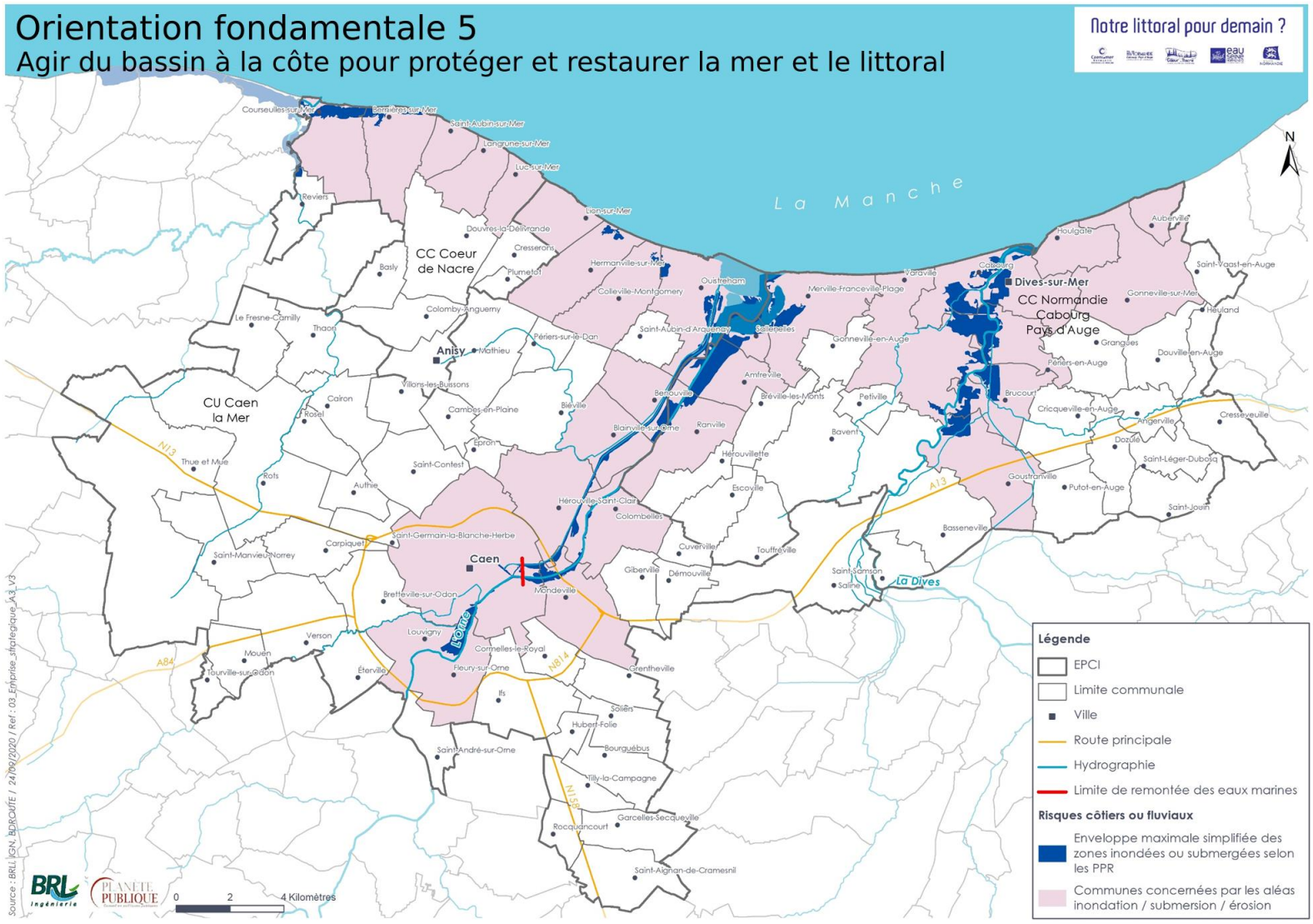


Orientation fondamentale 5 : Adaptation au changement climatique, le continuum terre – mer entre Caen et Ouistreham

Emmanuel Renard

Vice-Président de la Communauté
urbaine de Caen la Mer (14)

Orientation fondamentale 5 : Adaptation au changement climatique, le continuum terre – mer entre Caen et Ouistreham



OF1 : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés

Connaitre, protéger, et restaurer les zones humides



Evolutions :

- Vérification terminologie **milieux/zones humides**
- Une même surface de compensation n'est pas comptabilisée pour plusieurs projets détruisant une zone humide

OF1 : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés

Reconnecter lit mineur/majeur, favoriser la circulation de l'eau, sédiments, poissons



Evolutions :

- Précisions sur la finalité du taux d'étagement
- Précisions concernant les passes à poissons (montaison/dévalaison)
- prise en compte de l'évolution législative relative à la restauration de la continuité écologique

Orientation fondamentale 1 : Restauration de la zone humide d'Eglemesnil sur Saône avec lutte contre les inondations

Nicolas LEFORESTIER

Président du Syndicat mixte du bassin
versant de la Saône (76)

Restauration du Marais d'Eglemesnil

(Ré)concilier Biodiversité et Prévention des Inondations





FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AVAL ET RIVIÈRES NORMANDES

Vendredi 1er juillet 2022

Échanges avec la salle

POSEZ VOS QUESTIONS AU

06 09 56 16 75

Christophe POUPARD, Directeur de la connaissance et de la planification, Agence de l'eau Seine-Normandie

Alain BELLAMY, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole (28)

Hervé GUILLE, Vice-Président du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (50)

Pascal FERREY, Président de la Chambre d'agriculture de la Manche

Emmanuel RENARD, Vice-Président de la Communauté urbaine de Caen la Mer (14)

Nicolas LEFORESTIER, Président du Syndicat mixte du bassin versant de la Saône (76)

Pascale FAUCHER, Directrice territoriale et maritime Seine-Aval

Ludovic GENET, Directeur territorial et maritime des bocages normands



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AVAL ET RIVIÈRES NORMANDES

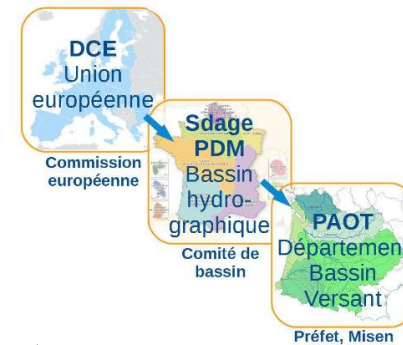
Vendredi 1er juillet 2022

Les outils de mise en œuvre du SDAGE

Frédéric BIZON, Chef de bureau de l'eau et des milieux aquatiques, Service ressources naturelles, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

Zéphyre THINUS, Chef de service eau biodiversité forêt, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Franck LEROY, Chef du service Investissements des collectivités et de l'industrie, Direction Territoriale et Maritime Seine-Aval, Agence de l'eau Seine-Normandie



Le programme de mesure (PdM) et les plan d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

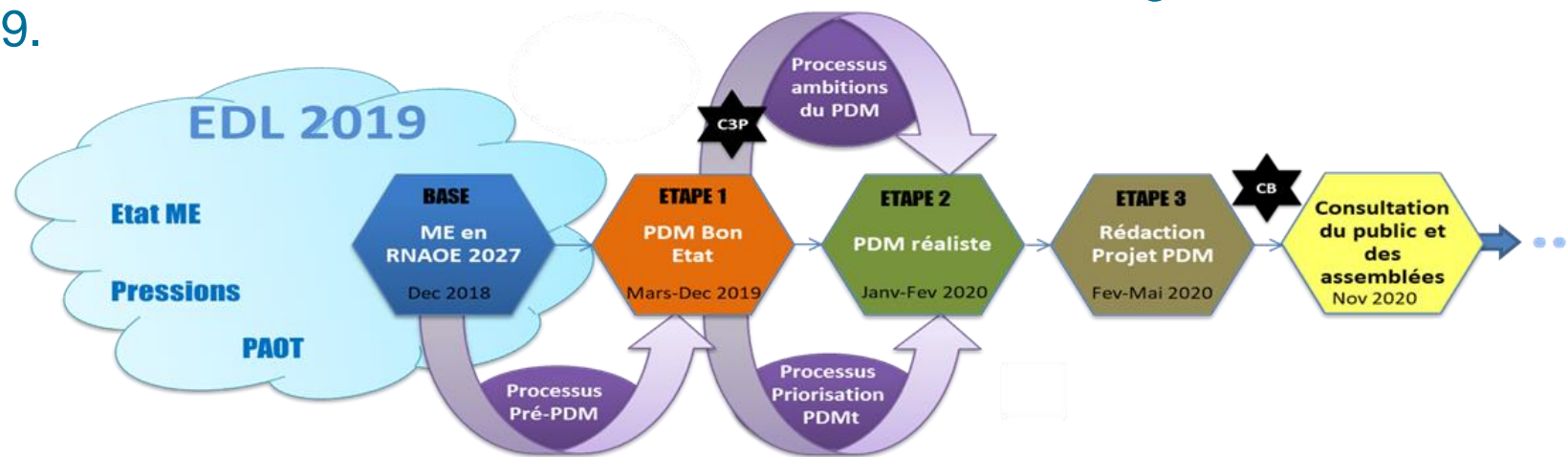
Frédéric BIZON

Chef de bureau de l'eau et des milieux aquatiques, Service
ressources naturelles, Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Normandie

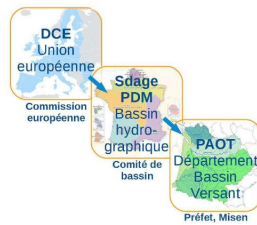
Le programme de mesure (PdM) : un outil pour identifier les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE

Le PdM, c'est quoi ?

- C'est le volet opérationnel du plan de gestion DCE :
 - le SDAGE fixe les orientations et les objectifs,
 - le PDM identifie précisément, par masse d'eau, les mesures nécessaires pour réduire ou supprimer les pressions et ainsi permettre l'atteinte de ces objectifs.
- C'est un (long) travail de co-construction des services de l'État, des établissements publics de l'État et des acteurs de l'eau basé sur des éléments communs d'organisation, dont l'une des bases est l'EDL 2019.

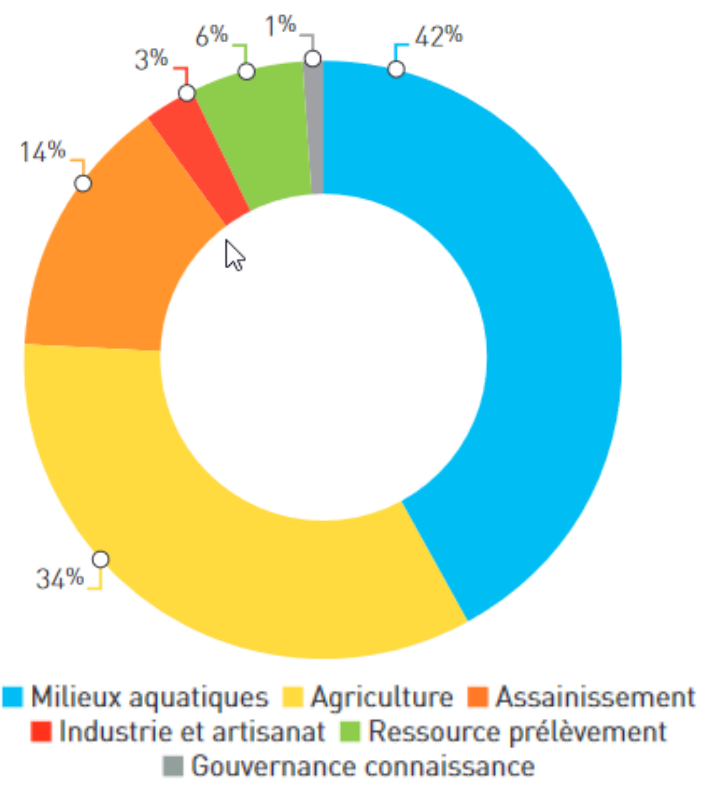


Le programme de mesure

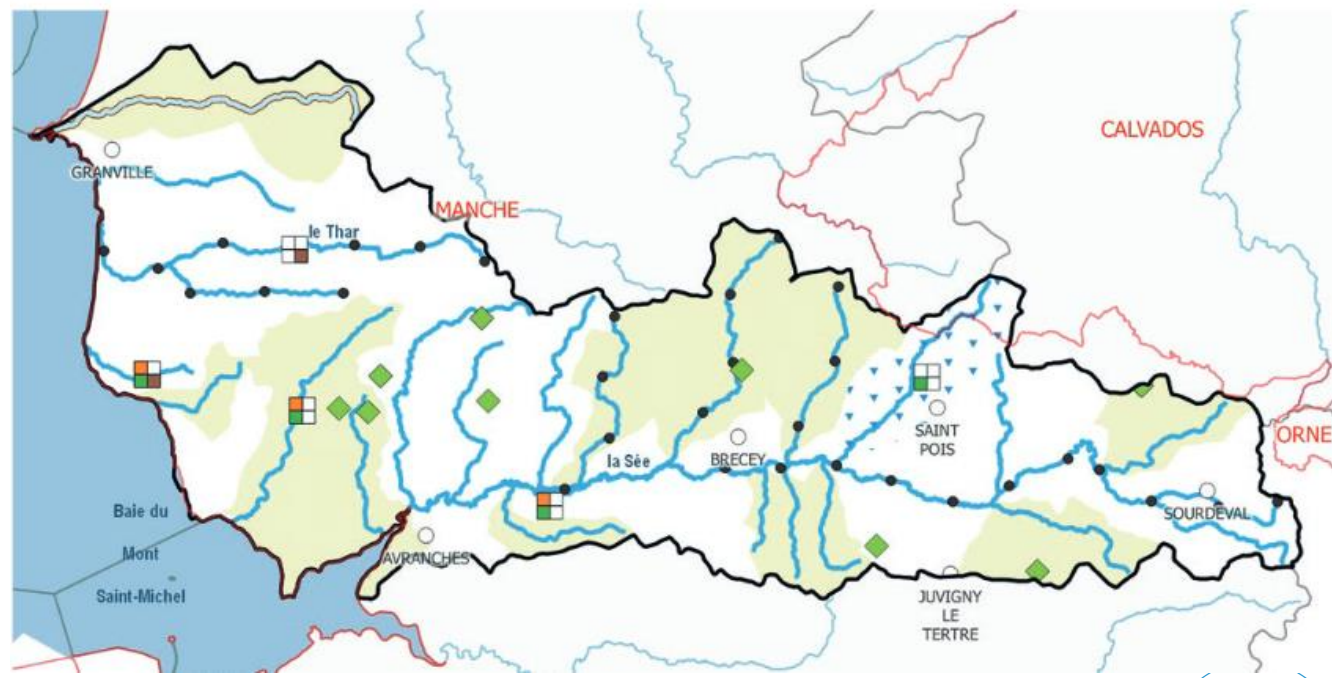
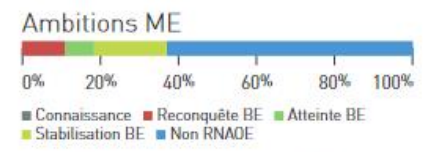
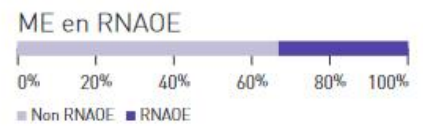
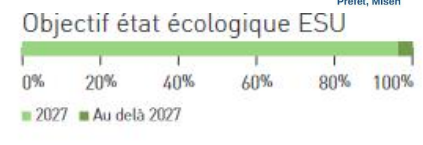
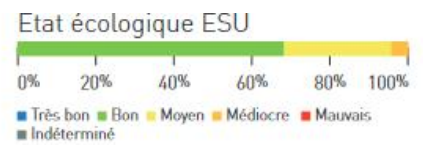


Comment se présente le programme de mesures ?

- Une organisation par unité hydrographique et par grandes thématiques
- <https://geo.eau-seine-normandie.fr>



Masse d'eau	Nombre
Rivières et canaux	25
Lac	0
Transitions	1
Côtières	1
Souterraines	1



Répartition des mesures OSMOSE par grand domaine



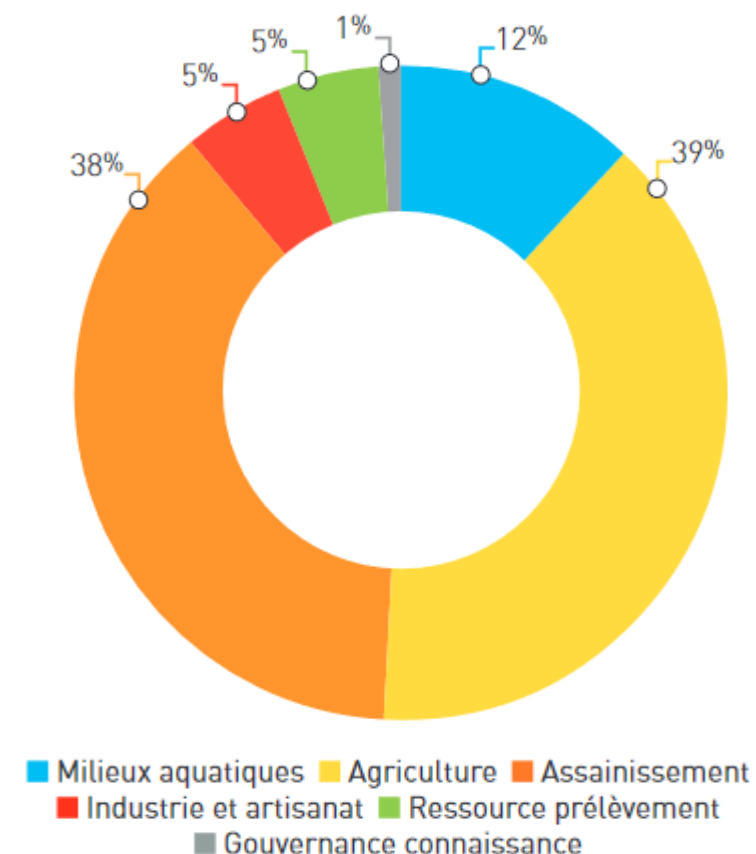
Quels investissements ?

- Un coût du PDM du même ordre de grandeur que pour le cycle 2016-2021
- Des enveloppes milieux et agriculture plus importantes,
- Une plus grande ambition sur le pluvial et la sobriété en eau
- Un besoin moindre sur les systèmes de traitement des eaux usées

A qui s'adresse le PDM ?

- Les acteurs centraux : Les collectivités territoriales, les organismes locaux et les usagers,
- Les « accompagnants » : Les services déconcentrés de l'État et de l'agence de l'eau

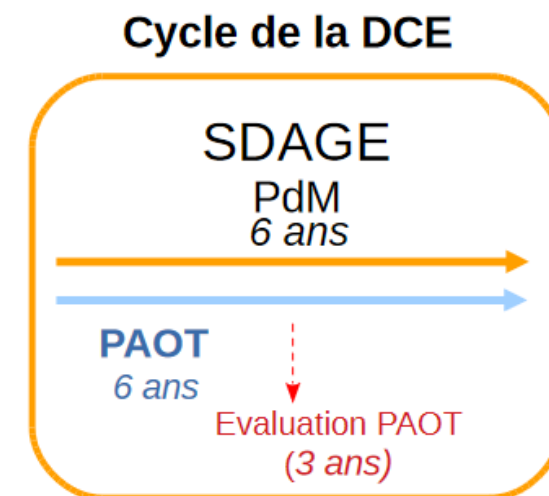
6,2 Mds



Les plan d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) : l'outil opérationnel de pilotage du PdM

Les principes d'élaboration ?

- Regroupe les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE et de mise en œuvre concrète du PdM,
- Élaboré pour 6 ans avec une évaluation à mi-parcours,
- Élaboré au sein des MISEN, validé par le préfet en MISEN stratégique,
- Précise :
 - Le territoire / les ouvrages / les installations visées
 - Les éléments de programmation : calendrier, pilote de l'action, maître d'ouvrage...
- Prend en compte les priorités affichés dans les CTEC,
- Suivi sur OSMOSE2, outil de rapportage national pour le PDM/PAOT.



PAOT ≠ liste exhaustive d'actions dans le domaine de l'eau

Les PAOT

Un volet stratégique

- Enjeux du département,
- Logique d'élaboration du PAOT et modalités d'organisation et de suivi du PAOT au sein de la MISEN, etc.
- Permet d'avoir une vision claire, et appropriable par tous les acteurs,
- Proposer quelques indicateurs et statistiques clés sur le PAOT, afin d'en avoir une lecture rapide, et pouvoir visualiser facilement l'avancement chaque année,
- Souligne les besoins de synergie avec les actions plans d'action et de contrôle des MISEN.

Un volet opérationnel

- Tableau qui centralise toutes les actions du PAOT du département,
- Feuille de route de la MISEN pour les 6 ans à venir,
- Les actions doivent y être le plus claires et précises possibles et être priorisées afin que le PAOT soit opérationnel,
- Consigne Seine-Normandie : déclinaison exhaustive du PDM dans les PAOT.
- Il est possible d'inclure dans les PAOT des actions dites « orphelines », qui ne déclinent pas le PDM, mais cela doit rester marginal.

L'exemple du PAOT de l'Eure



MERCI DE VOTRE ATTENTION



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN D'ACTIONNEMENT OPÉRATIONNEL TERRITORIALISÉ DE L'EURE

Zéphyre THINUS

Chef de service eau biodiversité forêt, Direction Départementale
des Territoires et de la Mer de l'Eure

Les enjeux dans l'Eure

→cours d'eau : 32 % en bon état,
44 % en moyen, 9 % en médiocre,
9 % en mauvais

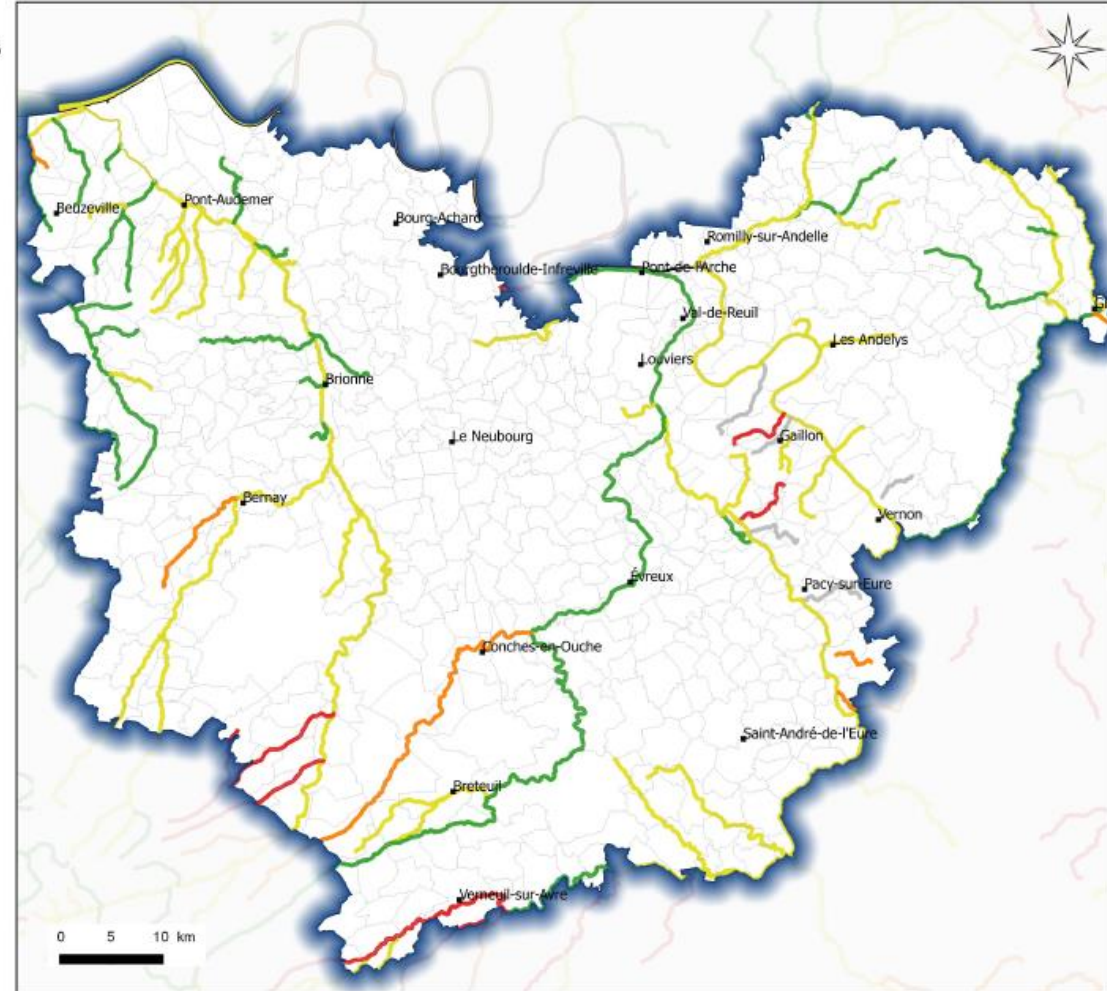
→nappe : état chimique médiocre,
des enjeux quantitatif sur l'Avre

→880 ouvrages sur les cours d'eau
classés pour la restauration de la
continuité écologique, 35 %
conformes, 32 centrales
hydroélectriques , 28 ouvrages
prioritaires

PAOT 2022-2027
ETAT ECOLOGIQUE DES
EAUX DE SURFACE
ETAT DES LIEUX 2019



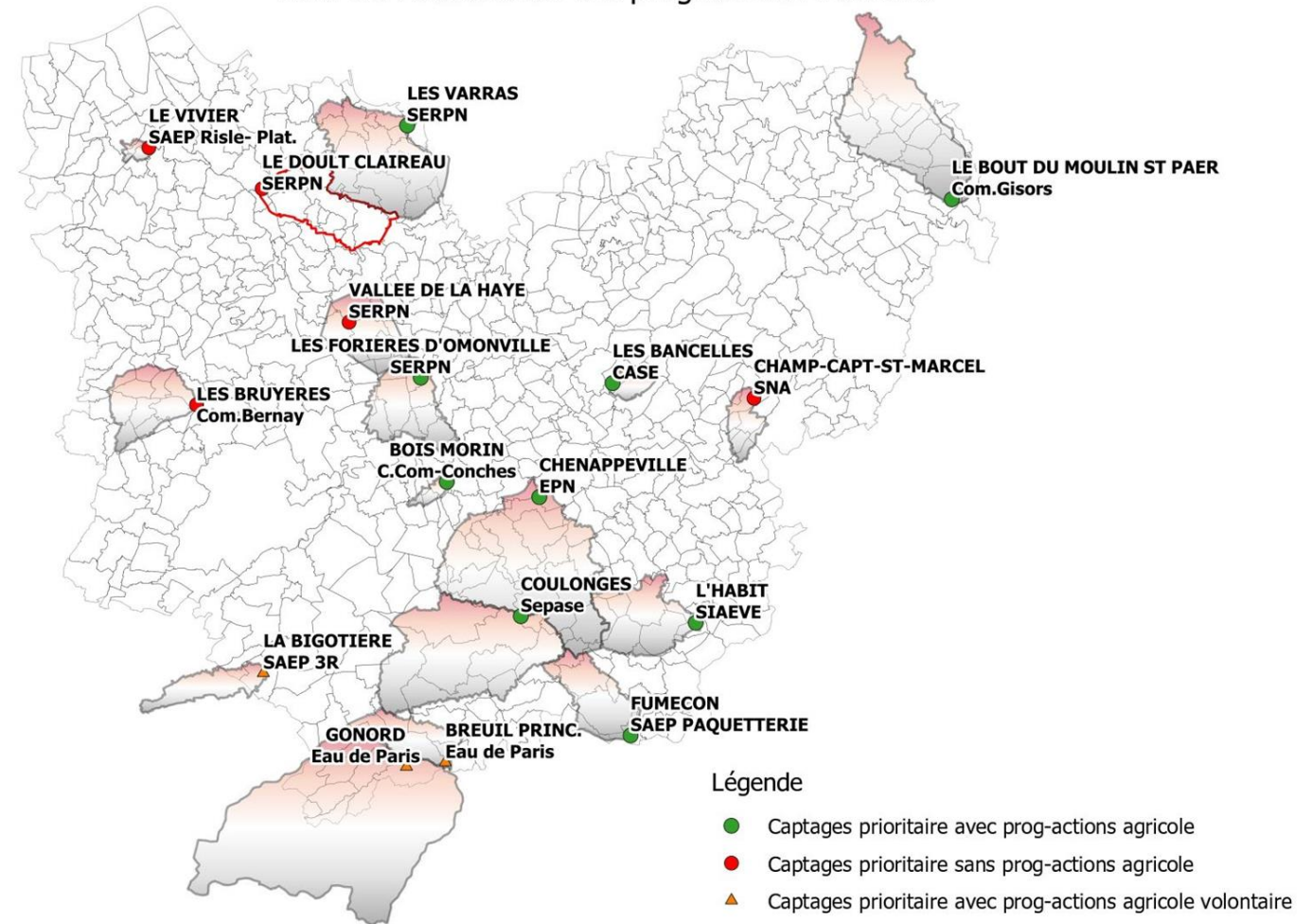
[DDTM-SEBF] - nov. 2019
Sources : © IGN BD Cartho 2015



Les enjeux dans l'Eure

- 199 captages AEP actifs, 90 % protégé par une DUP
- 44 champs captant sensibles, dont 16 captages prioritaires (AAC représentent 20 % du département)
- 435 forages agricoles
- 123 stations d'épuration urbaines
- 26 piscicultures en production
- des industries notamment dans les vallées

Captages prioritaires de l'Eure
Suivi de l'élaboration des programmes d'actions

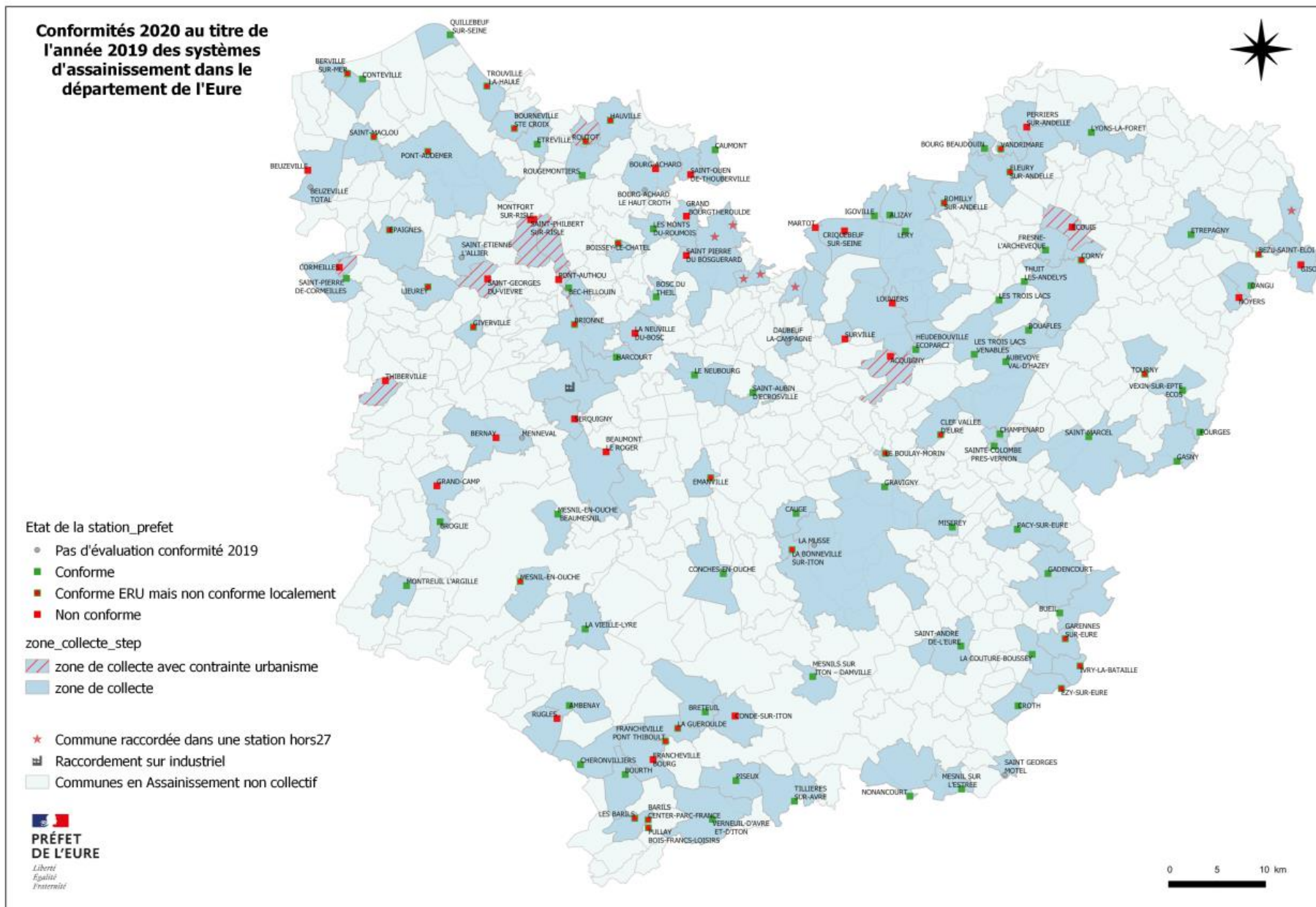


La stratégie 2022-2027

6 grands objectifs stratégiques :

- **Structurer la gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau**
 - **Diminuer les pollutions chroniques des collectivités, des industries et des piscicultures**
 - **Diminuer les pollutions diffuses et protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable**
 - **Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides**
 - **Gérer la rareté de la ressource en eau souterraine**
 - **Prévenir le risque inondation**
-

Zoom sur l'assainissement urbain collectif



Zoom sur l'assainissement urbain collectif

Actions DDTM / police de l'eau :

- **Évaluation annuelle des conformités des réseaux et des stations sur la base de l'auto-surveillance, de contrôles inopinés et d'observations de terrain**
 - **Information annuelle des collectivités sur le bilan de la conformité**
 - **En cas de non conformité significative, arrêté de mise en demeure pour réaliser les études et travaux visant le retour à la conformité**
 - **Si impact avéré sur le milieu récepteur , suspension de l'urbanisation en assainissement collectif dans l'attente de l'engagement des mises aux normes**
-

Zoom sur l'assainissement urbain collectif

Exemple d'actions emblématiques 2022-2027 :

→ Reconstruction de la STEP de Montfort-sur-Risle (Montfort, Saint Philbert-sur-Risle, Pont-Authou et Appeville Annebault)





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Le Contrat de Territoire Eau et Climat Risle Charentonne 2020-2024

Franck LEROY

Chef du service Investissements des collectivités et de
l'industrie, Direction Territoriale et Maritime Seine-Aval,
Agence de l'eau Seine-Normandie

Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) : Qu'est-ce que c'est ?

Un contrat de territoire eau et climat (CTEC) est un outil privilégié pour mettre en œuvre la politique territoriale et les actions prioritaires du programme d'intervention de l'AESN afin de réduire les différentes sources de pollution et/ou de dégradation de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité

Un CTEC est mis en œuvre lorsqu'il est nécessaire de faciliter et de soutenir l'émergence et le suivi des projets prioritaires identifiés sur un territoire (Etat des lieux → PDM → PAOT → CTEC : insuffler une dynamique sur le territoire visé)

Durée d'un CTEC : 6 ans maximum (pas au-delà de 2024 qui est la fin du 11^{ème} programme AESN)

Elaboration d'un CTEC :

Étape 1 : Diagnostic Territorial basé sur les enjeux majeurs en lien avec le SDAGE et l'état des lieux 2019

Avec comme enjeu transverse l'enjeu climatique – l'adaptation

Étape 2 : Identification des actions « clés »

Priorisation et sectorisation des actions

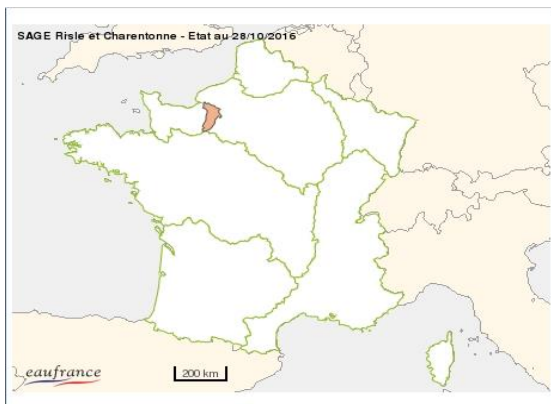
Validation et échanges institutionnels (DREAL, DDT-M, OFB)

Étape 3 : Co-construction d'un programme d'actions avec chaque structure porteuse

Étape 4 : Passage en commission des aides AESN

Étape 5 : Signature d'un contrat

Le Contrat de Territoire Eau et Climat Risle Charentonne 2020-2024



Périmètre du contrat :

2 300 km²
421 km de cours d'eau
2 départements (27 et 61)
2 DT AESN (SAv et BN)
181 communes
177 000 habitants
13 structures signataires
Structure porteuse : IBTN (double
compétence GEMA et assainissement +
bonne couverture du territoire CTEC)



Elaboration du CTEC :

Concertation AESN (DBN/DSA_v)-DDTM27-DDT61-DREAL-OFB
+ avec chaque structure porteuse

CTEC présenté à la commission des aides AESN du 23/09/2020

Territoire où beaucoup de masses d'eau n'ont pas
atteint le bon état écologique :

Principalement du fait d'altérations
hydromorphologiques et parfois de rejets ponctuels
domestiques

2 enjeux prioritaires identifiés suite à la concertation avec les maîtres d'ouvrages du territoire :

- La gestion des milieux aquatiques et humides

- . Restauration de la continuité écologique
- . Restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion de crues
- . Préservation et restauration des zones humides
- . Actions sur la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques
- . Approches bassins versants

- La gestion de l'assainissement

- . Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités **par temps sec et par temps de pluie**

ENJEU	MONTANT HT
Enjeu 1 : La gestion des milieux aquatiques et humides	10 023 000
Enjeu 2 : La gestion de l'assainissement	17 730 000
TOTAL	27 753 000

Un exemple d'action assainissement du CTEC Risle Charentonne 2020-2024 : l'assainissement de Montfort sur Risle

Actions inscrites au CTEC concernant l'assainissement du secteur de Montfort sur Risle

- . Action 6.1 : Reconstruction de station d'épuration, suppression de station obsolète et transfert des effluents
- . Action 6.2 : Suppression rejets directs en Risle par extension de collecte et raccordement sur systèmes de traitement
- . Action 7.2 : Réhabilitation réseaux d'eaux usées

PAOT 2019-2021

- . Montfort-sur-Risle : Mettre le rejet de la station d'épuration en compatibilité avec le bon état écologique
- . St Philbert-sur-Risle : Mettre le rejet de la station d'épuration en compatibilité avec le bon état écologique
- . ZCE de Appeville dit Annebault : Réhabiliter les réseaux d'assainissement

Maître d'ouvrage concerné : CC Pont-Audemer Val de Risle

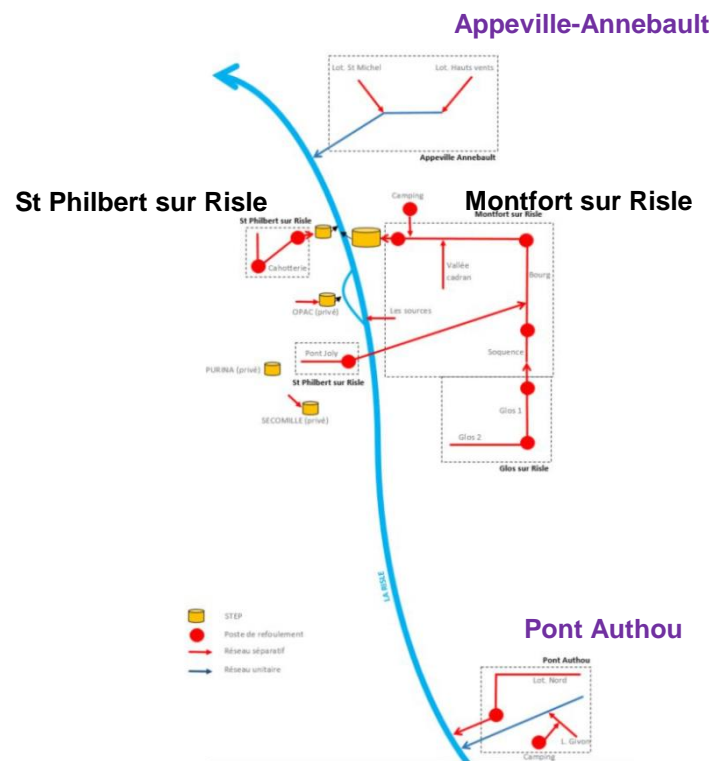
La situation de l'assainissement du secteur de Montfort sur Risle

4 systèmes d'assainissement actuellement :

2 systèmes avec stations d'épuration obsolètes

- STEU Montfort sur Risle : 1 500 EH, datant de 1980, pas de filière boues, génie civil dégradé
- STEU de Saint Philbert sur Risle : 150 EH, datant de 1994, pas de filière boues, génie civil dégradé

2 petits systèmes unitaires actuellement en rejet direct (Appeville-Annebault et Pont-Authou)



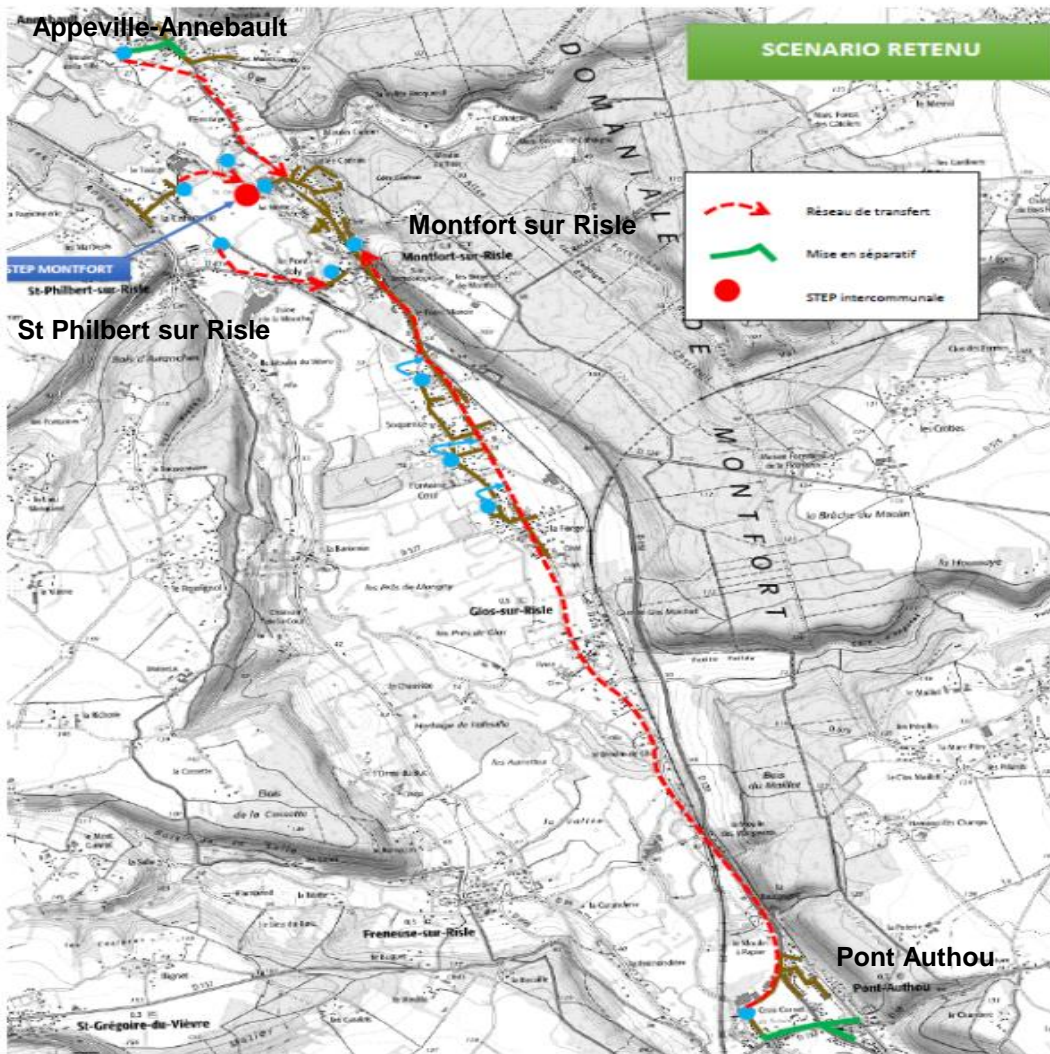
STEU Montfort sur Risle



STEU St Philbert sur Risle



Le projet de restructuration de l'assainissement du secteur de Montfort sur Risle



Choix retenu suite aux études :

1 future STEU à Montfort sur Risle : **3 500 EH** Boue activée
(1 seul point de rejet dans la Risle avec normes respectant un QMNA5 de moins 10%)



5 200 ml de réseau de transfert

5 postes de refoulement créés

3 500 ml de réseaux de refoulement

1 500 ml de réseaux mis en séparatif

2 200 ml de réseaux réhabilités

300 branchements en domaine privé réhabilités

Montant total études et travaux environ **10 700 000 € HT**

L'état d'avancement du projet de restructuration de l'assainissement du secteur de Montfort sur Risle

Marché travaux STEU **attribué**

Marché travaux réseaux **en cours d'attribution**

Dossier demande d'aide AESN **prévu pour l'été 2022**

Prévu pour être présenté à la Commission des aides de l'AESN **d'octobre ou décembre 2022**
au titre du plan de reprise

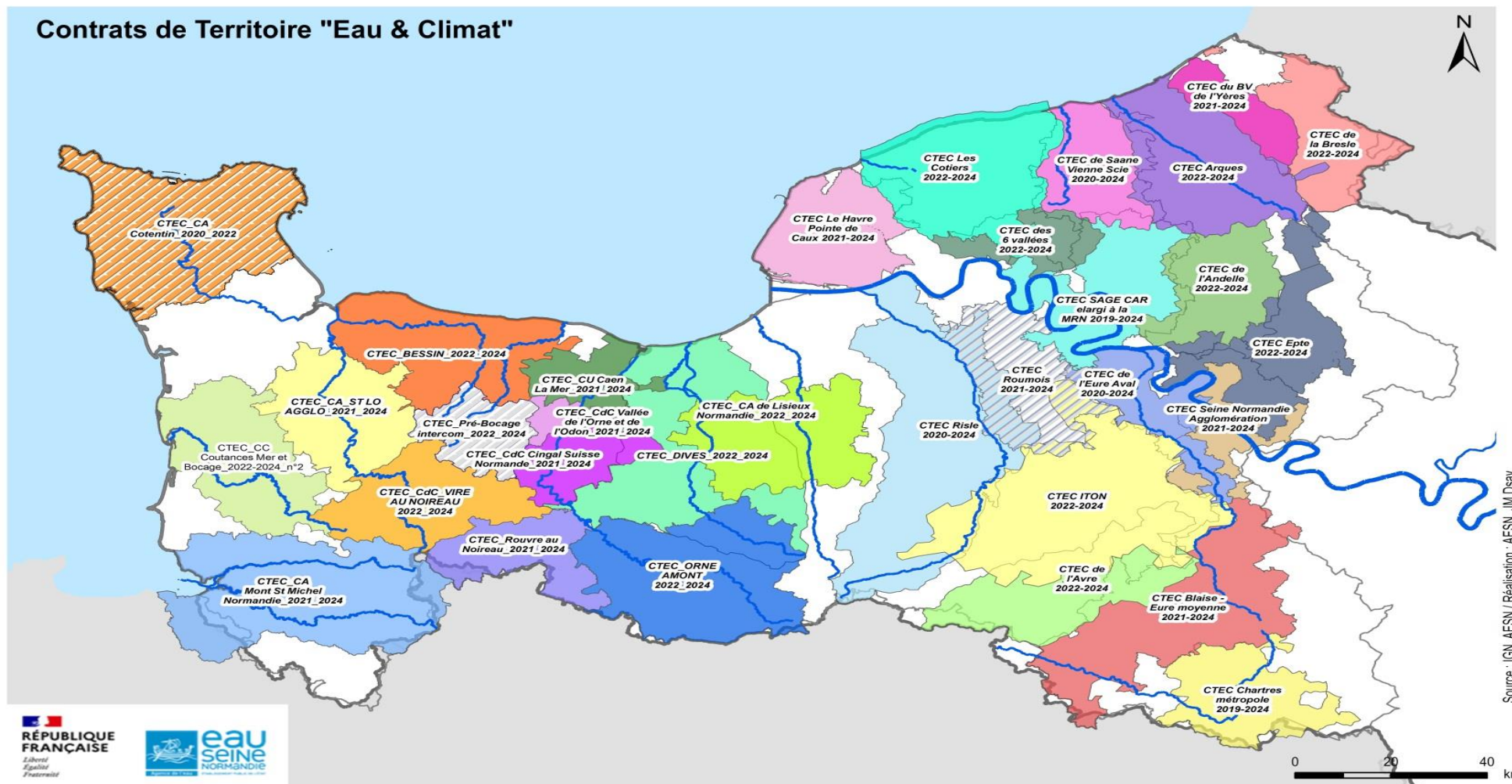
Facteurs ayant contribué à accélérer la mise en œuvre du projet en plus de l'inscription au PAOT 27 et au CTEC Risle-Charentonne :

- La gouvernance (maître d'ouvrage dynamique)
- Le plan de reprise de l'AESN



Les CTEC sur le territoire Seine Aval et des Bocages normands

Contrats de Territoire "Eau & Climat"



32 CTEC en cours

Durée de 3 à 6 ans

De 2 à 17 signataires

393 M€ d'actions planifiées

Source : IGN, AESN / Réalisation : AESN, JM Dsav



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Échanges avec la salle

POSEZ VOS QUESTIONS AU

06 09 56 16 75

Frédéric BIZON, Chef de bureau de l'eau et des milieux aquatiques, Service ressources naturelles, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

Zéphyre THINUS, Chef de service eau biodiversité forêt, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Franck LEROY, Chef du service Investissements des collectivités et de l'industrie, Direction Territoriale et Maritime Seine-Aval, Agence de l'eau Seine-Normandie

Pascale FAUCHER, Directrice territoriale et maritime Seine-Aval

Ludovic GENET, Directeur territorial et maritime des bocages normands



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AVAL ET RIVIÈRES NORMANDES

Vendredi 1er juillet 2022

Valérie DESQUESNE

Présidente de la Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes



MERCI DE VOTRE ATTENTION



REALISATION AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

PRODUCTION WMH PROJECT

1^{ER} JUILLET 2022

© AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**AGENCE
eau
seine
NORMANDIE**